

Rungis, le 16 octobre 2025

Relevé de décision de la CPPNI Transport Routier Sanitaire du mardi 14 octobre 2025 :

3 points à l'ordre du jour :

- Validation du questionnaire
- Accord de méthode sur la classification
- Questions diverses

1. Validation du questionnaire

Lors de cette réunion, plusieurs points importants ont été abordés. Tout d'abord, un questionnaire a été validé par l'instance. Ce questionnaire, destiné à tous les acteurs du Transport Sanitaire (employeurs et salariés), traite des conditions de travail des ambulanciers, telles que les pauses et les plannings. Il sera anonyme et a pour objectif de remonter à la CPPNI TRS les problématiques sociales liées à cette activité. La diffusion sera assurée par les organisations patronales et syndicales, et les résultats seront collectés par le secrétariat de la CPPNI. Nous attendons les résultats au début de l'année 2026 pour analyse et exploitation.

2. Accord de méthode sur la classification

Un accord de méthode a été proposé pour ouvrir une négociation sur la classification des métiers "non roulants" du Transport Sanitaire, comme celui de régulateur, par exemple. Cette démarche vise à mieux encadrer et reconnaître ces métiers essentiels à notre activité.

3. Questions diverses

Concernant les prochaines réunions, voici les dates à retenir :

- 31 octobre (uniquement en visio)
- 4 novembre
- 3 décembre

Ces réunions auront pour objet :

- L'ouverture des NAO
- Les frais de déplacement
- Les fins de carrière des ambulanciers
- La reconnaissance du diplôme d'État d'ambulancier

PERSONNES À CONTACTER

Patrick **BLAISE**
Secrétaire Général
06 82 09 02 97

Olivier **ETHEVE**
Secrétaire Général Adjoint
06 73 59 09 89

Jean-Louis **SCHAMBER**
06 78 23 64 38

Jean-Yves **BONY**
06 81 70 86 73